Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 6 (1935)

Heft: 6

Artikel: Publicité scolaire en 1785

Autor: E.Kg.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-823751

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Publicité scolaire en 1785

Un Suisse de La Neuveville ouvre en 1785 un pensionnat de jeunes filles dans une ville de l'Alsace ; par circulaire il en informe ses amis et connaissances en Suisse romande de la manière suivante :

« Le ministre C., pasteur de l'Eglise réformée française en Alsace, a l'honneur de mettre sous les yeux du public le tableau de sa pension.

Les jeunes filles qui entreront chez lui seront sans cesse sous les yeux de son épouse, de sa mère et de sa sœur qui les dirigeront dans les ouvrages de leur sexe, comme le tricotage, le filet, la broderie ; elles s'attacheront à leur inspirer un esprit d'ordre, de propreté et de décence ; elles veilleront surtout à leur éducation morale ; elles chercheront à leur rendre la vertu aimable et chère et à l'embellir de ces grâces du corps, de cette politesse vraie et aisée, de cette modestie touchante qui répandent leurs charmes sur le commerce de la vie.

Ces jeunes dames recevront du ministre C... (ou se feront donner par les pasteurs de la communauté évangélique) des instructions dans la Religion ; il leur donnera des leçons de français, de géographie et d'arithmétique, et si quelques-unes de ces demoiselles annoncent des talents ou que MM. leurs parents le désirassent *(sic)* il aimerait à faire avec elles un cours abrégé d'histoire de mythologie et même de belles-lettres ; il s'appliquera à former leur goût, leur cœur et leur esprit et il leur procurera les récréations utiles et les plaisirs honnêtes compatibles avec son état.

Elles auront la table, le déjeuner et le goûter; on leur fournira la lumière et l'on s'engage à blanchir leur linge dans les lessives ordinaires de la maison. Elles trouveront dans le bourg, dont la position est aussi riante que l'air en est sain, des maîtres d'écriture, de musique, etc., qui y sont à un prix fort raisonnable.

Celui de cette pension est de 500 livres de France par année dont on payera toujours un quartier d'avance, sans comprendre dans ces 500 livres un cadeau d'un Louis neuf que ces dames voudront bien faire à la sœur du ministre C... à chaque Nouvel An. »

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date la réclame !

E. Kg.